

DECRET N° 71/337 du 18/10/71
portant intégration et nomination de Monsieur
DINGHAT Théophile dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I de l'Enseignement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VISAS :

D.F.

C.F.

Vu la Constitution ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°63-81/FP du 26 mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent suivre les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le Protocole d'accord sur l'équivalence des diplômes signé le
5 août 1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
Vu la demande d'intégration dans les cadres de la Fonction Publique
introduite par M. DINGHAT Théophile, titulaire du diplôme de " Master of
Science" en Physique et Mathématiques, délivré par l'Université d'Etat de
Léningrad ;
Vu, conformément au point 4 du Protocole précité, que le diplôme
présenté par M. DINGHAT Théophile est équivalent en République Populaire du
Congo à la Maîtrise ;

DECRETE :

ARTICLE 1°.- Monsieur DINGHAT Théophile, né le 10 juin 1944 à Pointe-Noire,
titulaire du diplôme de "Master of Science" en Physique et Mathématiques,
délivré par l'Université d'Etat de Léningrad (équivalent à la Maîtrise), est
intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) et nommé Professeur de Lycée Stagiaire, indice local 740.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel
et communiqué partout où besoin sera./-

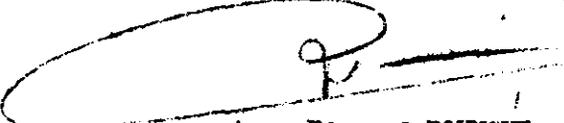
BRAZZAVILLE, LE 18 OCTOBRE 1971

Par le Président de la Rép.,
Chef de l'Etat, Président
du Conseil d'Etat :

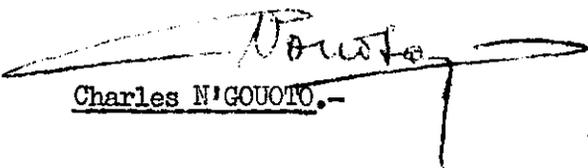
Le Ministre de l'Education
Nationale,

Le Ministre des Finances et du Budget,


Henri LOPES,-


Ange-Edouard POUNGUI,-

Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail,


Charles N'GOUATO.-

AMPLIATIONS :

ORPC
OGT-DGAPE
OGT-BST
D.F.
C.F.
S.G.E.
ORH
Intéressé
Dossier
SCCE-BC

1
5
1
3
2
2
1
1
3
3